

DECISION N°407

« Commande Public » Autres contrats

SOCIETE DOMISOL PRESTATION LUMIERE / VILLE DE POMPEY
JOURNEE TERRE D'INDUSTRIE ET DE METISSAGE DU SAMEDI 26 AVRIL
2025

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser une représentation lors de la journée du samedi 26 avril 2025.

Vu la proposition de la société « DOMISOL » d'organiser une prestation « Lumière » pour le concert des gens du peuple.

LE MAIRE,

DÉCIDE

- de signer une convention avec la société « DOMISOL » représentée par Monsieur Stéphane DRAN demeurant 5 rue du Chanoine HOUOT à XAROUVAL pour la prestation du samedi 26 avril 2025 au centre socio culturel.
- Le montant de la prestation s'élève à 500.00 euros TTC .
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey le 7 avril 2025

Le Maire

Laurent TROGRIC



Publié, notifié le 15/4/25
Transmis à la Préfecture le 15/4/25